DOI: 10.5281/zenodo.14811960

Contributi/10

La femme, la plume et l'épée

Un débat entre Marie-Armande Jeanne Gacon-Dufour et Sylvain Maréchal

Debora Sicco 0000-0001-8473-6207

Articolo sottoposto a *double-blind peer review*. Inviato il 10/04/2024. Accettato il 25/07/2024.

The woman, the pen and the sword. A debate between Marie-Armande Jeanne Gacon-Dufour and Sylvain Maréchal

This article starts from the debate sparked by Sylvain Maréchal's *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, known for its misogynistic thesis. Starting from the hypothesis that this inflammatory writing can only be fully understood by considering the context in which it is inserted, the article aims to examine it in relation to the responses of Albertine Clément-Hémery and, above all, Marie-Armande Jeanne Gacon-Dufour, who is hypothesized to have worked in synergy with Maréchal. The issue of women's access to culture and the consequences of their choice to assume, by disguising themselves as men, roles that were forbidden to them in the society of the time, is also addressed through the analysis of two novels, *La femme abbé* by Maréchal and *La femme grenadier* by Gacon-Dufour.

***

1. Le *Projet* de Maréchal: une provocation bien planifiée?

En 1801, Sylvain Maréchal publia un petit ouvrage destiné à susciter un débat très vif, à partir de son titre provocateur: *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*. Aujourd'hui encore, face aux nombreux clichés ouvertement misogynes dont il se fait le porte-parole, les lecteurs et les lectrices s'indignent. Il est cependant souhaitable, pour bien comprendre ce texte incendiaire, de reconstruire le contexte dans lequel il se situe et de le relire parallèlement à quelques ouvrages parus à la même époque, notamment *La femme grenadier* et *Contre le projet de loi de S*** M*** portant défense d'apprendre à lire aux femmes* de Marie-Armande Jeanne Gacon Dufour. Selon quelques

spécialistes, il s'agirait même «d'une série de publications concertées»[1] entre les deux auteurs, unis d'ailleurs par un rapport d'amitié. Comme le rappelle Olivier Ritz, «Gacon-Dufour est aux côtés de Maréchal lorsqu'il meurt en 1803. C'est elle qui écrit la notice biographique qui figure en tête de l'essai posthume *De la vertu*, publié en 1807»[2]. Maréchal, pour sa part, est l'auteur des vers élogieux qui accompagnent le texte de *La femme grenadier* où il rend hommage à son amie, depuis l'évocation des personnes célèbres qui ont porté, comme elle, le prénom de Jeanne.

Alors que le biographe de Maréchal, Maurice Dommanget, et la philosophe Geneviève Fraisse «n'ont aucune hésitation sur le premier degré du texte et l'intention de l'auteur, qui dit ce qu'il pense et pense très probablement ce qu'il dit»[3], l'historienne Erica Joy Mannucci a été la première à mettre en lumière le travail commun des deux écrivains[4]. Cette hypothèse est partagée par Léopold Boyer, l'auteur de l'entrée consacrée à Gacon-Dufour dans le *Dictionnaire des femmes des Lumières* qui, lui aussi, met en évidence leur «compagnonnage intellectuel»[5], remarquant en outre la différence du ton de Madame Gacon-Dufour dans sa réponse à Maréchal par rapport à «la virulence authentique déployée contre le chevalier de Feucher»[6] en 1787, à l'occasion d'une autre dispute célèbre. En un mot, le chevalier attribuait aux femmes la responsabilité de la décadence des mœurs, des arts et des sciences, suscitant ainsi la réaction indignée de Gacon-Dufour, selon laquelle ce sont plutôt les hommes qui, depuis toujours, sont coupables de corrompre les femmes[7]. Ce débat remonte à la période qui précède de peu la Révolution française; alors que cette dernière a relancé la discussion sur le rôle des femmes dans les domaines de la société

[1] O. Ritz, *Préface. Une autre révolution est possible*, in J. Gacon-Dufour, *La femme grenadier suivi de Faut-il interdire aux femmes d'apprendre à lire?,* Montreuil 2022, pp. 8-19, ici pp. 12-13.
[2] *Ibid*., p. 13.
[3] M. Perrot, *Postface*, in S. Maréchal, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris 2007, pp. 93-94. La thèse de Geneviève Fraisse notamment a eu une influence remarquable: à son avis, le texte de Maréchal témoigne du déséquilibre de genre qui est à l'origine de la démocratie moderne, évidemment imparfaite.
[4] En évoquant une troisième parution de la même année (la traduction par un autre ami de Maréchal, François Peyrard, de l'ouvrage sur l'excellence des femmes de Agrippa de Nettesheim), elle écrit: «Pris ensemble, les trois livres suggèrent un jeu de rôles littéraire dans lequel la voix extrémiste et antiféministe de Maréchal est sans doute la plus forcée et la plus indéfendable, comme pour souligner le bon sens de la position de Gacon, que l'on pourrait qualifier de centriste», E. J. Mannucci, *Finalmente il popolo pensa. Sylvain Maréchal nell'immagine della Rivoluzione francese*, Napoli 2012, p. 277.
[5] L. Boyer, entrée «Gacon-Dufour, Marie-Armande Jeanne (d'Humières) (1753-1835). Agronome et femme de lettres», in H. Krief et V. André (éd.), *Dictionnaire des femmes des Lumières*, Paris 2015, 2 voll., vol. 1, pp. 505-507, ici p. 506.
[6] *Ibid.*
[7] Il avance cette thèse dans la deuxième partie de ses *Réflexions d'un jeune homme* par le chevalier Feucher, Londres-Paris 1786, intitulée *Dégradation de l'homme en société, ou Essai sur la décadence du goût des arts et des sciences*. La réponse de Madame Gacon-Dufour est le *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin*. Voir à ce propos M. Delon, *Combats philosophiques, préjugés masculins et fiction romanesque sous le Consulat*, «Raison présente», 67, 1983, pp. 67-76: 71 et G. Fraisse, *Préface*, in G. Fraisse (éd.), *Opinion de femmes. De la veille au lendemain de la Révolution française*, Paris 1989, pp. 8-12.

et de la culture, la montée en puissance de Napoléon s'est accompagnée d'un changement d'orientation, déjà évident au moment de la parution du *Projet de loi*[8]. En l'absence de toute indication explicite de la part de Sylvain Maréchal, qui nous contraint en quelque sorte à deviner ses intentions, il nous paraît légitime de lire son *Projet de loi* en le mettant en relation non seulement avec la réaction de Madame Gacon-Dufour, mais aussi avec deux romans publiés dans la même période par les deux auteurs, à savoir, *La femme abbé* (septembre 1800) et *La femme grenadier* (janvier 1801)[9].

Nous allons donc essayer de relire le *Projet de loi* comme partie d'un ensemble d'ouvrages conçus en dialogue les uns avec les autres, en mettant l'accent sur la complexité de ce débat, de ses stratégies et de ses enjeux. C'est pourquoi on se propose, dans cet article, de procéder à une analyse conjointe de ces quatre textes, qui suggèrent – étant donné leurs dates de publication très rapprochées et surtout le rapport amical entre Maréchal et Gacon-Dufour – un dialogue sur la question cruciale du rôle que la femme doit jouer dans la société. À cet effet, après avoir illustré la structure, la méthode et les thèses principales du *Projet de loi* de Maréchal, l'article portera sur deux questions fondamentales dans la confrontation entre Maréchal et Madame Gacon-Dufour. La première concerne l'accès des femmes à la culture (notamment aux compétences de lecture et d'écriture); la deuxième les conséquences qui découlent de leur choix d'embrasser des états qui habituellement leur sont interdits (notamment ceux de militaire et de séminariste), comme c'est le cas pour Agathe et Hortense, les protagonistes, respectivement, de *La femme abbé* et de *La femme grenadier*.

Le lien privilégié entre ces deux auteurs explique que l'on se limite ici à évoquer brièvement l'autre réponse féminine à l'écrit de Maréchal, c'est-à-dire *Les femmes vengées de la sottise d'un philosophe du jour ou Réponse au projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes* d'Albertine Clément-Hémery[10]. Celle-ci, en effet, réagit vivement et ponctuellement au *Projet de loi*[11], dont la lecture a suscité – comme elle l'affirme elle-même au début de l'ouvrage – son indignation et sa pitié. Elle reproche à Maréchal son manque de méthode et d'équité, qui ne peut qu'aboutir à des raisonnements erronés, qualifiés successivement de sophismes, paradoxes, contradictions, inconséquences, sottises, rapsodies, absurdités. Tous ces termes expriment manifestement le mépris de Madame Clément-Hémery envers l'œuvre de son adversaire, auquel

[8] Voir J. K. Burton, *Napoleon and the Women Question: Discourses of the Other Sex in French Education, Medicine and Medical Law, 1799-1815*, Lubbock 2007 et C. de Bozec, *Les femmes et la Révolution 1770-1830*, Paris 2019, en particulier pp. 182-188 (*Napoléon et le Code civil*).
[9] Le choix de limiter l'analyse à ces deux romans parmi les nombreux ouvrages publiés par les deux auteurs est justifié par la proximité à la fois temporelle et thématique avec le *Projet de loi* et sa réponse de la part de Madame Gacon-Dufour. En ce qui concerne la production romanesque de cette dernière, voir O. Ritz, *La conquête de l'autonomie sentimentale dans les romans de Gacon-Dufour*, «Orages», 18, 2019, pp. 87-99.
[10] Voir J.-N. Pascal, entrée «Clément-Hémery, Albertine (1778-1855). Femme de lettres et féministe», in *Dictionnaire des femmes des Lumières*, vol. 1, pp. 258-259.
[11] Cfr. à ce sujet l'introduction, p. 63.

elle promet des «remarques qui soient à votre portée»[12], mettant ainsi en doute ses capacités intellectuelles. Au-delà de toute logique, en effet, les affirmations de Maréchal ne prouvent rien, sinon l'«égoïsme révoltant»[13] du sexe masculin, qui ne peut accepter de ne pas exceller dans n'importe quel domaine. Il en découle que «c'est donc par crainte que les hommes redoutent que l'on nous instruise; ils veulent prouver leur supériorité par des livres qu'ils font eux-mêmes»[14], c'est-à-dire grâce à leur monopolisation de la culture. L'auteur du *Projet de loi* agit donc de mauvaise foi, n'hésitant ni à se servir de citations fausses ni à superposer intentionnellement des idées différentes (notamment celle de femme instruite et celle de femme savante).

Outre à rejeter toute généralisation injustifiée – en raisonnant comme Maréchal, il faudrait conclure de l'existence de quelques voleurs et assassins que tous les hommes sont tels – Albertine Clément-Hémery réfute le recours à Rousseau de l'auteur, comme l'avait déjà fait Madame Gacon-Dufour dans sa réponse au chevalier de Feucher. En effet, à son avis «Rousseau connaissait trop bien le cœur humain pour ne pas prévoir les maux qui résulteraient de l'ignorance du sexe»[15]; il n'aurait donc jamais souscrit aux déclarations de Maréchal. Enfin, elle met en évidence la contradiction entre la volonté d'interdire toute instruction aux femmes – qui pourraient même se passer d'apprendre à signer leur contrat de mariage – et la proposition de leur confier l'éducation des enfants, notamment des filles. Pour remplir ce rôle, il faudrait en effet au moins quelques connaissances, même si selon Maréchal «la raison déclare qu'une mère de famille n'a pas besoin de savoir lire, pour bien élever ses filles»[16]. La question de l'éducation est également centrale dans la réponse de Marie-Armande Jeanne Gacon-Dufour, qui ne peut pas accepter les affirmations de son ami à ce sujet. Pour mieux comprendre les enjeux du débat, il faut toutefois commencer par l'ouvrage de Maréchal.

Dans la première partie de son *Projet de loi*, «fictif évidemment, mais auquel il donne une forme rigoureusement calquée sur une classique proposition de loi»[17] comme le rappelle Geneviève Fraisse, l'auteur énumère les *Motifs de la loi*, dressant une liste de cent-treize considérations étayant la nécessité d'interdire la lecture aux femmes. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, consacrée au *Texte de la loi*, il tire les conséquences de ces considérations, les attribuant à la raison elle-même, qui parfois conseille, mais le plus souvent *veut*, et doit donc forcément être écoutée. Le caractère absolu et universel de ces prescriptions de la raison, qui

[12] A. Clément-Hémery, *Les femmes vengées de la sottise d'un philosophe du jour ou Réponse au projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, dans S. Maréchal, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) suivi des réponse de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery*, Paris 2007, p. 149. Par la suite, on fera toujours référence à cette édition.
[13] *Ibid.*, p. 153.
[14] *Ibid.*, p. 152.
[15] *Ibid.*, p. 175.
[16] S. Maréchal, *Projet*, p. 101.
[17] G. Fraisse, *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris 1995.

n'admettent ni objections ni exceptions, est évident dès le premier des soixante-dix-huit articles de la loi: «La raison veut (dut-elle passer pour Vandale) que les femmes (filles, mariées ou veuves) ne mettent jamais le nez dans un livre, jamais la main à la plume»[18]. Suivent quatre *Articles supplémentaires*, quelques vers sur le sujet et, enfin, *Les dix commandemens aux femmes*.

Maréchal croit fermement que chaque sexe a son rôle et doit s'y tenir: la nature l'a voulu ainsi, la société repose sur cette base et ne peut exister sans elle. Dans sa perspective, la différence des sexes établie par la nature et renforcée par la distribution des rôles sociaux n'est pas négative, car «les deux sexes sont parfaitement égaux; c'est-à-dire, aussi parfaits l'un que l'autre, dans ce qui les constitue»[19]. Cette affirmation renvoie à la théorie de la complémentarité des sexes prônée par Jean-Jacques Rousseau, qui a suscité – et encore aujourd'hui ne cesse de susciter – de nombreuses réactions[20]. En effet, dans le cinquième livre d'*Émile*, consacré à l'éducation de Sophie (qui selon l'auteur «doit être femme comme Émile est homme, c'est-à-dire, avoir tout ce qui convient à la constitution de son espèce et de son sexe pour remplir sa place dans l'ordre physique et moral»)[21], Rousseau déclarait:

> En ce qu'ils ont de commun ils sont égaux; en ce qu'ils ont de différent ils ne sont pas comparables: une femme parfaite et un homme parfait ne doivent pas plus se ressembler d'esprit que de visage, et la perfection n'est pas susceptible de plus et de moins. Dans l'union des sexes chacun concourt également à l'objet commun, mais non pas de la même manière. De cette diversité nait la première différence assignable entre les rapports moraux de l'un et de l'autre. L'un doit être actif et fort, l'autre passif et foible; il faut nécessairement que l'un veuille et puisse; il suffit que l'autre resiste peu[22].

De la différence physique découle donc une différence sur le plan à la fois moral et social.

Si Rousseau représente aux yeux de Maréchal une autorité incontournable, comme l'a souligné aussi Françoise Aubert[23], il ne néglige pourtant pas d'autres auteurs et d'autres ouvrages à l'appui de sa thèse. Parmi ceux-ci, figurent Voltaire, Fénelon, Malebranche, Desmahis, Montaigne, Balzac[24], Saint-Évremond, Homère, Pythagore et, bien évidemment, Molière, mais aussi l'*Encyclopédie* et

[18] S. Maréchal, *Projet*, p. 97.
[19] *Ibid.*, p. 176.
[20] Voir à ce propos M. Menin, *Rousseau, un illuminista inquieto*, Roma 2021, pp. 213-214, ainsi qu'E. Muceni, *Et Rousseau… créa la femme. Il "femminismo" rousseauiano alla prova delle* Osservazioni *di Madame Dupin*, URL: Muceni_rousseau.pdf (montesquieu.it)
[21] J.-J. Rousseau, *Émile*, dans *Œuvres complètes*, éd. par B. Gagnebin et M. Raymond, Paris 1959-1995, vol. IV, p. 692.
[22] *Ibid.*, p. 693.
[23] Voir à ce propos F. Aubert, *Sylvain Maréchal. Passion et faillite d'un égalitaire*, Pisa-Paris 1975, p. 79. Voir notamment tout le chapitre IV, consacré à Maréchal et le féminisme révolutionnaire (pp. 61-94).
[24] Il s'agit évidemment ici de Jean-Louis Guez de Balzac (1597-1654), dont Maréchal (*Projet de loi*, p. 95) cite une maxime significative: «J'aimerais mieux avoir une femme qui eut de la barbe qu'une femme qui eût du savoir».

la *Bible*. La référence à cette dernière étonne de la part d'un athée convaincu comme lui: peut-il faire sérieusement appel à ce texte, ou s'agit-il d'une façon de lui attirer les foudres de ses lectrices? Comme l'alliance entre les femmes et la religion est souvent ciblée par l'auteur, qui en craint les conséquences, le doute est licite. Il exploite enfin souvent l'autorité des proverbes (par exemple, «femme sage reste à son ménage»[25], cité dans la vingt-quatre-dix-neuvième considération, avec un proverbe hébreu), qui expriment la sagesse populaire. Les rares noms de femmes de lettres évoqués incarnent en revanche, à quelques exceptions près (Madame de Sévigné *in primis*), des exemples négatifs.

On pourrait se demander pourquoi cet ouvrage et tous ceux qui lui sont apparentés ont paru juste à ce moment-là. La raison en est qu'il était alors question de légiférer sur l'instruction, comme le rappelle Sylvain Maréchal lui-même, s'adressant *Aux chefs de maison, aux pères de famille, et aux maris* au début de son ouvrage: «Ce *Projet de loi* ne pouvait paraître plus à propos, qu'au moment où l'on s'occupe de l'organisation définitive des études. Vous remarquerez que dans son rapport, si estimable, sur l'Instruction publique, Chaptal garde le plus profonde silence touchant les femmes»[26]. Or, si l'auteur semble s'élever contre toute tentative d'accorder un espace à l'instruction féminine, son choix de prendre la parole témoigne en tout cas de son intention d'attirer l'attention sur cette question, alors qu'elle allait être fixée par une loi.

2. L'aiguille et la plume: deux outils incompatibles?

La déviation la plus dangereuse de la voie établie pour une femme est, selon Maréchal, celle qui la mène à tenir dans sa main une plume au lieu de quelques outils de couture: la question de l'accès des femmes à la culture[27] ne saurait par conséquent être sous-estimée. D'ailleurs, comme l'a remarqué Geneviève Fraisse, «davantage que les questions d'égalité sociale ou d'égalité politique, la question de l'égalité intellectuelle symbolise la lutte contre l'asservissement des femmes[28]. Maréchal, qui en avait bien compris les enjeux, dans la cinquième considération du *Projet* offre une image saisissante de son idéal féminin: «L'intention de la bonne et sage nature a été que les femmes exclusivement occupées des soins domestiques, s'honoreraient de tenir dans leurs mains, non pas une plume, mais bien une quenouille ou un fuseau»[29]. Comme il plonge ses racines dans la nature, cet idéal ne peut pas être discuté, mais doit forcément être secondé. Ne pas le faire, en effet, porte avec soi une multitude de conséquences négatives dans les domaines de la morale, de la famille, de la société et même de la santé.

[25] S. Maréchal, *Projet*, p. 94.
[26] *Ibid.*, p. 76.
[27] Sur ce sujet, voir L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture sous l'ancien régime*, Paris 2005.
[28] G. Fraisse, *Muse de la Raison*, p. 24.
[29] S. Maréchal, *Projet*, p. 77.

En ce qui concerne la morale, la conséquence la plus importante est sans doute le relâchement des mœurs que l'instruction entraînerait, car «pour peu qu'elle sache lire et écrire, une femme se croit émancipée, et hors de la tutelle où la nature et la société l'ont mise pour son propre intérêt»[30]. Il importe donc de tuer dans l'œuf toute prétention d'autonomie féminine, qui n'est pas justifiée et qui ne pourra jamais aboutir à quelque chose de bon. De plus, l'association entre savoir et moralité défaillante est de nature à suggérer que les lettres et, en général, toute sorte de virtuosité intellectuelle devraient désormais être l'apanage exclusif des courtisanes, comme s'il était impossible pour une femme d'allier connaissance et vertu. Cette conclusion trouve une confirmation dans les *Dix commandemens aux femmes*, notamment dans le huitième, où l'écriture littéraire, en prose ou en vers, est assimilée au mensonge, donc à un défaut moral[31]. En somme, la seule occupation légitime pour les femmes aux yeux de l'auteur du *Projet* est le ménage, forcément négligé lorsqu'une femme consacre son temps à l'étude[32].

Sur un ton toujours condescendant, Maréchal s'inquiète par la suite des effets nocifs que l'étude peut produire sur le plan physique, où il lui attribue la diminution sinon la perte de la santé. Dans le sillage de Samuel-Auguste Tissot – qui dans son célèbre ouvrage *De la santé des gens de lettres* (1768) avait mis en garde contre les dangers pour la santé de l'activité littéraire – il remarque dans son *Projet* que les femmes «ont assez déjà des infirmités attachées à leur sexe, sans s'exposer encore à celles de cette profession»[33]. En particulier, il est persuadé que le temps consacré aux livres affaiblit les femmes, en gâchant leur apparence physique et même en leur empêchant de remplir leur fonction essentielle: la maternité. En ce qui concerne l'influence négative de l'activité intellectuelle sur les appas des femmes, les vers qu'il adresse aux muses à la fin du volume sont emblématiques: «Les neuf sœurs sont encore pucelles, / malgré leurs sublimes esprits; / moins savantes, nos immortelles / auraient pu trouver des maris»[34]. En ce qui concerne le côté physiologique, non seulement «l'étude des lettres n'est pas un puissant moyen de donner de la force et de l'énergie»[35], mais en plus «il est prouvé que les femmes auteures sont moins fécondes que les autres»[36]. Il y a probablement à l'origine de cette conviction l'idée que l'énergie créatrice ne peut suffire dans plus d'un domaine: si une femme fait des livres, elle risque donc de ne pas pouvoir faire d'enfants. Pire, elle ne mérite pas d'être mère, même pas par

[30] *Ibid.*, p. 82.
[31] «Romans et vers tu ne feras, ni mentiras aucunement», S. Maréchal, *Projet*, p. 118.
[32] Avant Maréchal, Restif de la Bretonne, dans *Les Gymnographes* (1777) avait également recommandé de ne pas instruire les femmes, afin de leur éviter toute distraction au détriment des tâches ménagères.
[33] S. Maréchal, *Projet*, p. 101.
[34] *Ibid.*, p. 117.
[35] *Ibid.*, p. 83. Elle peut même conduire à la mort, comme en témoigne le sort de la nièce de Descartes, *ibid.*, p. 101.
[36] *Ibid.*, p. 92.

adoption[37], car elle ne saurait s'occuper de personne: pour reprendre les mots de Geneviève Fraisse, «logiquement, une femme de génie est au mieux stérile, au pire mauvaise mère»[38].

Conscient du lien étroit qui existe entre l'habitude de la lecture et celle de l'écriture («sitôt qu'une femme ouvre un livre, elle se croit en état d'en faire»[39]), Maréchal s'efforce de délégitimer par tous les moyens les aspirations féminines dans ces domaines, où elles sont en tout cas, selon lui, vouées à l'échec. En particulier, il soutient que «presque toujours quand les femmes tiennent la plume, c'est un homme qui la taille»[40], en les rabaissant et en leur niant une véritable capacité d'invention, à l'appui d'une citation de Voltaire[41]. À ses yeux, l'écriture est et doit rester une activité exclusivement masculine et la langue française elle-même en témoigne: «Pas plus que la langue française, la raison ne veut qu'une femme soit *auteur*: ce titre, sous toutes ses acceptions, est le propre de l'homme seul»[42]. Même la langue devient ainsi un argument en faveur de la thèse de Maréchal, qui a également abordé cette question dans la quatre-vingt-dixième considération:

> Combien il est choquant dans le langage ainsi qu'en morale, d'être obligé de donner aux femmes des qualifications masculines, telles que Mademoiselle est auteur, Madame est amateur… Cette dissonance grammaticale tend à prouver que les femmes semblent abjurer leur sexe, quand elles exercent les professions que ces mots désignent»[43].

C'est précisément ce qu'a fait, à son avis, Madame Dacier, devenue un homme par le truchement de son érudition.

Vu cette aversion explicite pour les femmes qui lisent et qui écrivent, il n'est pas étonnant que Madame Gacon-Dufour ait éprouvé l'exigence d'attribuer sa réponse à Maréchal à «une femme qui ne se pique pas d'être femme de lettres»[44]. Cette précision suggère une stratégie, car comme l'a remarqué Geneviève Fraisse,

---

[37] Voir l'article LXVI («la raison veut que les femmes qui s'obstinent à faire des livres, ne soient point admises à faire des enfants», *ibid*., p. 111) et l'article XXVII («la raison veut que lorsqu'on s'occupera d'une loi sur l'adoption, on se donne de garde d'en accorder l'usage aux femmes lettrées, virtuoses, etc.», ivi, p. 102). Comme l'a remarqué Françoise Aubert, «convaincu que la femme savante, émancipée, constitue un élément de déséquilibre profond dans la vie socio-familiale, Maréchal impose au "sexe faible" un choix: renoncer à la science ou bien au mariage et à la famille», F. Aubert, *Sylvain Maréchal*, p. 89.

[38] G. Fraisse, *Muse de la Raison*, p. 152.

[39] S. Maréchal, *Projet*, p. 81.

[40] *Ibid*., p. 84.

[41] «On a vu des femmes très-savantes comme il en fut des guerrières; mais il n'y en a jamais eu d'inventrice», Voltaire, entrée «Femme», in *Questions sur l'Encyclopédie*, in *Œuvres complètes*, Oxford-Genève-Toronto 1968-2022, vol. 41 (2010), p. 348.

[42] S. Maréchal, *Projet*, p. 98.

[43] *Ibid*., p. 92. À ce propos, voir É. Viennot, «Querelle de la langue», in H. Krief et V. André (ed.), *Dictionnaire des femmes des Lumières*, vol. 2, pp. 955-958.

[44] Le titre complet de l'ouvrage, paru en 1801 juste quelques semaines après celui de Maréchal est *Contre le projet de loi de S.M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes par une femme qui ne se pique pas d'être femme de lettres*. En revanche, Olivier Ritz a intitulé *Faut-il interdire aux femmes d'apprendre à lire?* son édition du texte, publiée à la suite de *La femme grenadier*.

«la femme qui prend la plume pour contester le projet de loi se place comme simple être de raison; elle n'a pas besoin d'être femme de lettres, il ne faut pas qu'elle le soit, et elle ne cherche surtout pas à paraître telle dans le monde; ce serait se situer sur le terrain de son adversaire»[45]. Ainsi, Marie-Armande Jeanne Gacon-Dufour s'efforce de réfuter le texte de son ami – qui, malgré son caractère de plaisanterie pourrait bien être pris par quelqu'un au pied de la lettre – sur la base du bon sens[46]. D'ailleurs, à son avis, la nécessité de l'instruction féminine est une évidence, qui n'a pas besoin d'être prouvée. Renversant la perspective de Maréchal, elle met en lumière son utilité dans tous les domaines: non seulement l'instruction permet aux femmes de corriger leurs défauts, de se soustraire à l'empire de la superstition et de ne pas tomber ingénument dans les pièges des séducteurs (l'ignorance est beaucoup plus dangereuse pour les mœurs), mais elle leur offre des outils précieux pour bien gérer leur ménage.

En outre, le refus éventuel d'instruire les femmes aurait de graves retombées négatives au niveau social: «Si cette moitié éprouvait l'injustice d'une loi aussi absurde, qu'en résulterait-il? qu'elle tomberait d'abord dans l'esclavage, et que bientôt elle y entraînerait l'autre»[47]. La solution n'est donc pas d'interdire aux femmes de lire, mais au contraire de leur donner une éducation meilleure, tâche à laquelle elle essayera de sensibiliser ses contemporains en publiant aussi en 1805 *De la nécessité de l'instruction pour les femmes*. D'ailleurs, Madame Gacon-Dufour n'hésite pas à rejeter l'accusation contre le plaignant, car «les mauvais livres sont faits par vous; abstenez-vous d'écrire des sottises, c'est le seul moyen qu'on n'en lise pas»[48]. En définitive, alors que pour Maréchal l'accès des femmes à la lecture et à l'écriture représente un danger en tant que source d'indépendance et donc, vraisemblablement, de désobéissance, Madame Gacon-Dufour le considère comme un instrument indispensable pour l'édification d'un monde meilleur. Dans cette perspective, une femme peut très bien se servir à la fois de la plume et de l'aiguille, ce qui offrira des avantages aux personnes des deux sexes.

3. Le malheur de se soustraire à son sexe: *La femme abbé*

Parmi les nombreux ouvrages de Sylvain Maréchal, figure aussi un roman épistolaire, *La femme abbé*. Polyphonique dans un premier temps, l'échange

[45] G. Fraisse, *Muse de la Raison*, p. 60.
[46] Voir E. J. Mannucci, *Baionette nel focolare. La Rivoluzione francese e la ragione delle donne*, Milano 2016, p. 149: «L'argument banal et l'appel au sens commun sont des techniques et des dispositifs efficaces qui révèlent une stratégie rhétorique consciente. Ils constituent un moyen de légitimer l'auctorialité féminine et une forme défensive de résistance intellectuelle».
[47] M.-A. J. Gacon-Dufour, *Contre le projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes, par une femme qui ne se pique pas d'être femme de lettres*, in S. Maréchal, *Projet*, p. 122. Plus loin, elle ajoutera que «du moment où vous n'aurez d'autres jouissances avec votre compagne que celle de l'animal, tous les liens de la société seront rompus», *ibid.*, p. 127.
[48] *Ibid.*, p. 143.

épistolaire entre la protagoniste Agathe et son amie Zoé[49] se transforme en une sorte de journal après le départ de Zoé pour une colonie française, où elle est difficilement joignable[50], et laisse enfin la place à la narration à la troisième personne dans les dernières pages de l'ouvrage. Alors que selon Maurice Dommanget «tout l'intérêt du roman réside dans les propos de Timon, philanthrope, qui n'est en somme que le porte-parole de Sylvain»[51], on trouve cette lecture un peu réductrice. En effet, il nous semble également intéressant d'examiner le parcours de la jeune protagoniste du roman, qui met en lumière les contraintes auxquelles est soumise toute femme dans la société de l'époque.

La vie d'Agathe est bouleversée par un événement apparemment banal, à savoir sa participation à la première messe d'un prêtre nommé Saint-Almont, pour complaire à sa grand-mère, sa seule parente vivante. En effet, il lui suffit de cette messe pour tomber éperdument amoureuse du jeune homme, qui, pour sa part, a décidé de devenir prêtre à la suite d'une déception d'amour. Le sort d'Agathe est scellé, autant par cette rencontre fulgurante, que par sa nature, car la jeune fille est dotée d'une sensibilité profonde, louée par sa grand-mère: «Va, mon enfant, suis ton bon naturel; tu es née sensible: quoiqu'on en dise, c'est être né heureusement»[52]. Pourtant, cette sensibilité se révèlera funeste pour elle; comme le remarquait Saint-Preux dans *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau, «c'est un fatal présent du ciel une âme sensible! Celui qui l'a reçu doit s'attendre à n'avoir que peine et douleur sur la terre»[53]. De ce point de vue, Zoé est plus clairvoyante: elle ne cesse donc de s'inquiéter pour son amie et de la mettre en garde contre sa nature sensible, ses passions et son imagination[54].

Tous ces avertissements sont vains: dominée par ses sentiments, Agathe est incapable d'écouter la voix de la raison, comme elle l'avoue elle-même: «Tu as recours aux lois de la raison; mais que peut la raison contre le premier élan de la sympathie?»[55]. Cette sympathie a immédiatement surgi face à la souffrance évidente de Saint-Almont lors de sa première messe; les vertus dont a fait preuve

[49] À propos des noms attribués par Maréchal à ses personnages féminins, voir S. Delany, *Introduction*, in *The Woman Priest: A Translation of Sylvain Maréchal's Novella, La Femme Abbé*, Alberta 2016, pp. X-XI (Agathe apparaît également dans son ouvrage satirique *Nouvelle légende dorée*, tandis que Zoé était le surnom qu'il donnait à sa femme).
[50] Comme l'explique la protagoniste à son amie: «Je me ferai un devoir de te consulter à l'avenir, comme par le passé. Tu seras ma seconde conscience. Dès ce soir, je commence le journal de ma vie, et il te sera adressé; je te dirai mes fautes; je me rappelerai tes conseils, et Dieu fera le reste», S. Maréchal, *La femme abbé*, Paris, Ledoux, 1801, pp. 97-98.
[51] M. Dommanget, *Sylvain Maréchal. L'égalitaire 'l'homme sans Dieu'. Sa vie. Son œuvre (1750-1803)*, Paris 1974 (première édition, Paris 1950), p. 394. Cet ouvrage a été réédité en 2017 par Serge Bianchi, dans la maison d'édition Spartacus.
[52] S. Maréchal, *La femme abbé*, p. 21.
[53] J.-J. Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, in *Œuvres complètes*, vol. II, p. 89. En général, l'éloge de la sensibilité est typique de l'époque: «Son cœur et sa raison seront incessamment en guerre» (*ibid.*, p. 89).
[54] Voir par exemple la lettre VIII, où Zoé écrit à Agathe: «Tache de t'interroger dans le calme de la raison, et de te voir de sang-froid. Chaque jour ajoute à ton délire. Tu ne prévois pas les maux que tu te prépares», S. Maréchal, *La femme abbé*, p. 39.
[55] *Ibid.*, p. 30.

ce dernier l'ont alimentée, offrant à Agathe une sorte de légitimation de son amour. Mais s'il est digne de ses sentiments, il ne pourra jamais les retourner: bien qu'elle en soit consciente, la jeune femme ne pense pas que ce soit une raison pour s'efforcer d'étouffer ce qu'elle éprouve, car ce sont justement l'innocence et le désintéressement qui caractérisent son amour qui le légitiment à ses yeux. Zoé essaye inutilement de détromper son amie – «Ne te flatte pas; c'est précisément la pureté de ta flamme qui en augmente la chaleur»[56] – et l'exhorte à la prudence: «Crains d'en avoir pour toute la vie. Ne badine pas avec les passions. D'abord nos jouets, elles finissent par devenir nos tyrans»[57]. Sourde à ces sages conseils, Agathe trouve d'ailleurs une confirmation du bien-fondé de son amour non seulement dans sa naturalité mais même dans un sermon de son bien-aimé, où il a affirmé que «l'amour dans une âme vertueuse est une vertu de plus»[58].

Son choix de seconder son inclination à s'approcher de Saint-Almont et à le voir autant que possible la conduit à une série de démarches risquées, de plus en plus audacieuses. En premier lieu, elle cède au désir de se confesser à lui. Ensuite, elle décide de s'habiller en homme, ce qui lui permet de remplir une fonction interdite aux femmes, celle de servir la messe. Comme elle tient à le préciser, en réfutant à l'avance l'accusation de sacrilège que l'on pourrait lui adresser, cette action n'est pas dictée par l'intention de se «moquer des choses saintes»[59]. Néanmoins, il y a quelques aspects sacrilèges dans son comportement, et elle-même l'avouera à plus d'une occasion[60], tout en essayant de se justifier: «Mon Dieu! pardonne-moi, si j'ai osé faire servir les choses saintes à un amour profane: mais c'est toi qui as mis dans nos cœurs les passions; elles ne sont donc pas des crimes, et je le sens à la pureté de mes intentions»[61]. Cette attitude atteint le paroxysme quand, après avoir reçu l'hostie dans sa bouche par la main de Saint-Almont, elle la récupère et la conserve pour lui donner des baisers en secret.

Le tournant crucial dans la vie de la jeune femme se produit après le départ de son amie et la mort de sa grand-mère: si les conseils par lettre de la première et la surveillance de la deuxième – très indulgente envers sa petite-fille – ne constituaient pas une grande entrave à sa liberté, une fois restée seule au monde, Agathe fait l'expérience d'une situation à la fois triste et heureuse, qui lui permet de jouir d'une indépendance inhabituelle à l'époque pour une femme de son âge. Elle profite de cette indépendance – qui est aussi économique

[56] *Ibid.*, p. 40.
[57] *Ibid.*, pp. 40-41.
[58] *Ibid.*, p. 35.
[59] *Ibid.*, p. 81.
[60] «Sacrilège que je suis! hélas! ce n'est pas à Dieu que j'adresse l'encens que je brûle en ce moment. Il est tout entier pour le seul Saint-Almont», *ibid.*, p. 158. Bien que persuadée que sa «folie *soit* plus innocente que la raison affectée de certaines femmes» (*ibid.*, p. 163), elle est consciente du décalage entre ce qui apparaît aux yeux d'autrui et ses propres motivations; par exemple, ce n'est pas vraiment la croix qu'elle adore, mais c'est plutôt Saint-Almont, dans un transfert obligé hypocrite voire tout à fait sacrilège.
[61] *Ibid.*, p. 142.

– pour aller vivre près de l'Église où Saint-Almont est prêtre, toujours habillée en homme; enfin, elle franchit le pas décisif en entrant au séminaire sous le nom de Saint-Alba. Elle-même reconnaît l'énormité de cette résolution: «Mon cœur et mon imagination se liguent contre ma raison, et me voilà enfantant le projet le plus bizarre et le plus hardi que jamais fille de vingt ans ait osé concevoir»[62], mais cela ne l'arrête pas. D'ailleurs, aux yeux de Maréchal, auteur d'un *Dictionnaire des athées* et anticlérical convaincu, les états religieux sont tous également absurdes; cette conviction transparaît à travers les paroles qu'il fait prononcer à Agathe: «Une fille de vingt ans séminariste! Pourquoi pas, sévère Zoé! une fille séminariste est-elle un personnage plus étrange qu'une fille novice aux Carmélites, ou ailleurs?»[63].

Cette condition, dans laquelle Agathe peut partager la plupart de ses journées avec son bien-aimé, lui procure toutefois un bonheur de courte durée. Le zèle dont elle a fait preuve, en effet, la fait remarquer au point qu'elle est vivement encouragée à poursuivre son chemin, en se faisant ordonner prêtre. Prise au piège, elle finit par révéler son secret à Saint-Almont, qui en est choqué. D'abord persuadé que la jeune fille aspirait à séduire quelqu'un de ses compagnons, il comprend par la suite qu'il est l'objet de sa passion, et lui ordonne d'abandonner le séminaire: évidemment, tout rapport entre eux devra cesser. Avant de précipiter dans le désespoir, Agathe a le courage d'affirmer son innocence relative et son impuissance face à un sentiment qui la submerge totalement; sa faiblesse n'est pas un crime, et on ne peut pas choisir sa destinée ou se soustraire à l'empire tyrannique de l'amour:

> Il semble que le ciel ait voulu venger votre sexe, en me punissant des fautes du mien. Quelque soit mon imprudence, ma témérité, mon sacrilége même, sachez, monsieur de Saint-Almont, que je me crois bien moins coupable que la femme qui, se jouant de votre tendresse, vous a précipité dans la prêtrise: vous n'aviez pas plus de vocation que moi[64].

Malgré l'attitude hypocrite à laquelle les conventions sociales l'ont forcée, sa conscience ne lui reproche rien, parce que l'héroïne n'a fait de mal à personne, sauf à elle-même. En effet, après avoir fait l'expérience du conflit entre les passions et la raison, elle a renoncé à toutes les apparences de son sexe (des vêtements à ses longs cheveux) et même à vivre dans le monde pour rester aux côtés d'un homme qui ignore à la fois son identité et ses sentiments.

Peu de temps avant sa mort, Agathe réaffirme son innocence face à l'homme qui l'a recueillie, en essayant en vain de la soigner: «Il est apparemment des êtres nés pour souffrir; mais du moins, je ne suis coupable, ni aux yeux des hommes, ni devant mon Dieu. Je n'ai commis que des imprudences»[65].

[62] *Ibid.*, p. 111.
[63] *Ibid.*, p. 115.
[64] *Ibid.*, p. 189.
[65] *Ibid.*, p. 219.

Cet homme, défini par l'auteur comme «un personnage singulier»[66], poète et philosophe comme lui, en est le porte-parole et exprime toute son aversion pour les préjugés sociaux et religieux qui empoisonnent la vie humaine. Timon «ou le Misanthrope moderne», en effet, est «l'une des incarnations, récurrentes dans l'œuvre de Maréchal, de l'exilé par une société injuste et par la persécution des prêtres et des puissants»[67]. Tout en vivant à l'écart de ses semblables dans une carrière abandonnée, il est capable de compassion et s'intéresse sincèrement à la jeune femme que le hasard lui a fait rencontrer[68].

Le récit des péripéties d'Agathe suscite son indignation, qui débouche sur une critique virulente des convenances socio-politiques, par lesquels les hommes se condamnent eux-mêmes au malheur:

> Oh! combien les hommes se rendent malheureux de leur propre fait! Trompé par une coquette, Saint-Almont se fait prêtre, c'est-à-dire, il se punit des fautes d'autrui; et par suite, il réduit au désespoir la fille sensible que la nature lui adressait comme par la main pour réparer l'erreur qu'il avait commise avec une autre si peu digne de lui! Quelle bizarrerie! quel renversement de toutes les idées saines![69]

Dans cette perspective, Saint-Almont est en même temps victime et bourreau; pour reprendre les mots de Timon, en lui «le préjugé religieux parle plus haut que la nature»[70]. Alors qu'il s'en prend à l'injustice du Dieu auquel Agathe fait allusion, cette dernière ne renie pas sa foi; au contraire, elle tire de son expérience malheureuse une leçon d'humilité et de résignation: «Mon Dieu est juste; il laisse en moi un exemple dont les jeunes filles pourront profiter. On leur dira que j'ai été punie pour avoir négligé les sages conseils d'une amie, et pour n'en avoir cru que mon cœur sans expérience»[71].

D'une part, ces dernières pages de *La femme abbé* offrent à son auteur l'occasion d'exprimer ses idées antireligieuses et anarchistes:

> Vous avez suivi la voix de la nature; elle ne trompe jamais: mais vos religions et vos lois viennent la contrarier. Ce sont elles qui font tout le mal. Ah! quand donc les hommes, retournant sur leurs pas, et remontant à leur organisation primitive, se mettront-ils à vivre, sans le ridicule et sinistre échafaudage des législations politiques et sacrées? Que je méprise, que je hais tous ces législateurs anciens et modernes qui mettent leurs faux raisonnemens à la place de la raison, fabriquent des entraves où le reste des hommes, comme de vils troupeaux, viennent se prendre![72].

[66] *Ibid*., p. 201.
[67] E. J. Mannucci, *Finalmente il popolo pensa*, p. 132.
[68] C'est lui-même qui l'explique à Agathe, en refusant l'appellation de Monsieur qu'elle lui a poliment adressée: «Je ne suis pas un Monsieur bien poli pour ses semblables, et bien dur pour les malheureux; j'ai peut-être contracté un caractère brusque: mais si je n'ai bientôt plus figure d'homme, j'ai conservé une âme sensible aux infortunes», S. Maréchal, *La femme abbé*, p. 213.
[69] *Ibid*., pp. 216-217.
[70] *Ibid*., p. 217.
[71] *Ibid*., p. 220.
[72] *Ibid*., pp. 220-221.

D'autre part, Maréchal insiste sur la nécessaire dépendance des femmes, qui risquent de tout perdre, y compris la vie, en quittant la route tracée, et ce pour seconder leurs passions. Le triste dénouement de l'histoire d'Agathe en témoigne efficacement. Cet auteur, persuadé que «la raison veut que les sexes différent de talens comme d'habits»[73] exclut de façon péremptoire qu'une femme puisse abandonner impunément les habits et les habitudes qui lui sont propres: en agissant ainsi, elle ne devient pas autonome, mais elle marche inévitablement vers sa ruine.

4. L'émancipation féminine et ses limites: *La femme grenadier*

Un autre domaine traditionnellement considéré comme étranger aux femmes est celui de la guerre: selon le «double stéréotype d'une aversion et d'une incapacité naturelle proprement féminines pour la guerre»[74], elles seraient en effet trop faibles pour supporter les combats, d'un point de vue à la fois physique et moral. Plus enclines à la douceur et à la sociabilité par rapport aux hommes, les femmes auraient aussi moins force qu'eux, au point d'avoir du mal à porter une arme; elles sont d'ailleurs censées donner la vie, et non l'enlever. Comme le résumait efficacement Voltaire, que Madame Gacon-Dufour connaissait bien, les femmes sont donc «peu propres aux fatigues de la guerre et à la fureur des combats»[75], à quelques rares exceptions près. La Révolution a évidemment remis cette question sur le devant de la scène: pendant cette période, plusieurs femmes se sont engagées aux côtés des hommes, se battant comme eux soit pour renverser l'Ancien Régime soit pour essayer de le rétablir, ou encore pour soutenir leur patrie en danger. Quelques revendications à ce sujet – qui tenait à cœur, par exemple, à Olympe de Gouges[76] – n'ont pas été couronnées de succès, peut-être en raison des conséquences qu'elles auraient eu en termes de participation des femmes à la sphère publique et de reconnaissance de leur pleine citoyenneté[77]. Quoiqu'il en soit, un décret du 30 avril 1793 a exclu des armées toutes les femmes, sauf celles qui y travaillaient comme vivandières et blanchisseuses.

Dans ce contexte, *La femme grenadier* est un roman intéressant à plusieurs égards: à travers son héroïne, Madame Gacon-Dufour montre en effet qu'une femme est capable non seulement de bien servir dans l'armée et d'y monter

[73] Sylvain Maréchal, *Projet*, p. 98.
[74] Voir à ce sujet A. Debrosse, en collaboration avec M Charrier-Vozel et A. Cousson, *Introduction*, in M. Charrier-Vozel, A. Cousson et A. Debrosse (ed.), *Femmes de guerre à l'époque moderne (domaine français, miroirs étrangers). Jouer avec les représentations*, Arras Cedex 2023, pp. 8-9.
[75] Voltaire, «Femme», p. 346.
[76] Olympe de Gouges aborde le sujet des femmes en armes notamment dans la pièce *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles, ou les vivandiers*, écrite en 1792 et représentée juste deux jours après la mort sur l'échafaud de Louis XVI (21 janvier 1793). Voir à ce sujet V. Altopiedi, *La rivoluzione incompiuta di Olympe de Gouges. I diritti della donna dai Lumi alla ghigliottina*, Roma 2023, pp. 227-229.
[77] Voir à ce propos D. Godineau, *De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française*, «Clio. Femmes, Genre, Histoire», 20, 2004, pp. 43-69.

rapidement en grade (elle devient caporal et puis sergent), mais aussi de prendre les meilleurs décisions, évitant les violences gratuites trop souvent entraînées par la guerre[78]. Même si la motivation qui pousse Hortense à s'enrôler – son amour pour Lavalé – peut être jugée comme typiquement féminine, la jeune femme ne se limite pas à suivre son bien-aimé en se plaçant sous sa protection, mais agit avec courage et intelligence, se distinguant ainsi parmi tous ses camarades. En outre, les limites qui découleraient de la fragilité du corps féminin peuvent être aisément dépassées grâce aux progrès techniques dans le domaine militaire: dès la fin du XVII[e] siècle, «l'augmentation des cas documentés de soldates a coïncidé avec le déclin des armes nécessitant une force physique importante (remplacement du mousquet et de l'arquebuse à mèche ou à rouet par le fusil à silex, plus léger»)[79]. Comme l'affirme fièrement Hortense, «je me battais, je vous jure, aussi bien que mes camarades; je n'étais pas très hardie au sabre, mais j'ajustais un coup de fusil avec autant d'assurance que le plus vieux soldat»[80]. L'impossibilité pour les femmes de remplir n'importe quel rôle, y compris celui de soldat, ne découle donc pas d'une incapacité liée à leur sexe, mais des entraves qui leur sont imposées par la société, notamment par le biais d'une éducation non adaptée.

Ce n'est pas un hasard si ce roman d'apprentissage se présente sous la forme d'une narration à la première personne, adressée à une amie au nom emblématique d'Élévélina[81]. L'éducation reçue au couvent par ces deux filles est l'objet d'une critique féroce, visant notamment son inutilité. En effet, quand la Révolution force Hortense, destinée à prendre le voile, à sortir de son asile et à se cacher ailleurs, en tant que fille d'un aristocrate émigré, elle constate avec amertume qu'elle est dépourvue de toute ressource: «Je ne faisais rien, parce qu'on ne m'avait rien appris qui pût me faire passer le temps sans ennui»[82]. Son ennui est la conséquence directe de son oisiveté; Hortense s'y livre d'autant plus qu'elle est imbue des préjugés aristocratiques, dont elle découvrira au fil de la narration toute la vanité. Dans la retraite rurale que les circonstances politiques lui imposent, la jeune femme a finalement l'occasion d'acquérir des connaissances théoriques (notamment, elle étudie la géographie et les mathématiques) et pratiques (elle apprend à broder et à jouer un instrument de musique), selon l'idéal éducatif prôné par Gacon-Dufour. Son émancipation progressive est

[78] Selon Erica Joy Mannucci, «Hortense, en tant qu'héroïne typiquement "gaconienne" – introduira autant que possible dans la guerre le "langage de la raison", afin d'essayer de tirer la population de son erreur, au lieu d'en exacerber les hostilités avec des mauvais traitements», E. J. Mannucci, *Baionette nel focolare*, p. 119.
[79] A. Debrosse, *Introduction*, p. 11.
[80] M.-A. J. Gacon-Dufour, *La femme grenadier*, p. 120.
[81] Comme le remarque Olivier Ritz dans une note du texte, «la présence dans le nom de la destinataire du mot 'élève' signale le texte comme un roman d'éducation», *ibid*., p. 19.
[82] M.-A. J. Gacon-Dufour, *La femme grenadier*, p. 71.

rendue possible justement par cette éducation[83]: conformément à la conception typique des Lumières, l'autonomie va de pair avec la connaissance.

Certes, Hortense doit aussi faire face aux préjugés liés au fait d'être une femme, bien résumés par ces mots de son frère – d'ailleurs généreux et aimant envers elle: «Son sexe lui interdit toute entreprise»[84]. Tout en démentant cette conviction par les faits, elle ne pourra la détruire complètement. D'ailleurs, Hortense ne peut agir ouvertement en tant que femme: elle est obligée de se travestir en homme afin de rejoindre l'armée républicaine, comme Agathe pour servir la messe ou devenir séminariste. La question du travestissement, en plus d'être un élément commun aux deux romans examinés, était alors une question d'actualité, à tel point qu'elle fait l'objet d'une ordonnance du préfet de police Dubois[85]. Datée du 16 brumaire an IX (7 novembre 1800), cette ordonnance interdisait aux femmes de s'habiller en homme, sauf si elles étaient munies d'un certificat délivré par un officier de santé. Au-delà d'une aversion diffusée pour la confusion des sexes, il est intéressant de remarquer la différente perception du travestissement selon le sexe de la personne qui y faisait recours: comme le rappelle Erica Joy Mannucci, «on croyait que l'homme qui se travestissait se dégradait, alors que la femme se déguisant en homme essayait de s'élever»[86]. En effet, notamment dans les cas évoqués, les vêtements masculins offraient une chance de liberté et d'autonomie, qui n'aurait jamais été possible sans cette ruse.

Pour remplir des rôles destinés par la société aux hommes, les femmes ne pouvaient cependant que recourir à l'astuce ou à l'exercice d'une influence secrète, car en tant que telles, elles ne pouvaient aspirer à aucun poste. Il n'est pas étonnant qu'Hortense, malgré les succès remportés, soit enfin invitée à reprendre ses habits et la place qui lui convient davantage dans la société. Cette leçon de réalisme lui est donnée par le seul personnage historique présent dans *La femme grenadier*, Philippeaux, radical du point de vue politique et toutefois humain et indulgent. Celui-ci, après l'avoir engagée à se retirer du service, parce que «c'est un métier qui ne convient ni à votre sexe, ni à votre manière de penser»[87], motive ainsi son avis:

> Si vous étiez officier, vous éviteriez ces inconvénients; mais dans l'ordre des choses actuelles, vous ne pouvez l'espérer que par une action d'éclat; et cette action vous exposerait peut-être à divulguer votre sexe: la jalousie du nôtre ne permettrait pas qu'on vous sût gré de votre dévouement; on ne voudrait voir que l'amante pour oublier l'héroïne[88].

[83] Voir à ce propos les considérations d'Olivier Ritz: «Au début, à peine sortie du couvent où elle a été élevée, la jeune femme est à la fois ignorante et dépendante. On la voit progressivement acquérir des connaissances utiles et acquérir son autonomie», O. Ritz, *Préface*, p. 10.
[84] M.-A. J. Gacon-Dufour, *La femme grenadier*, p. 68.
[85] Voir à ce propos C. Bard, *Le «DB58» aux Archives de la Préfecture de Police*, «Clio», 10, 1999, URL: https://doi.org/10.4000/clio.258 et S. Steinberg, *La Confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris 2021.
[86] E. J. Mannucci, *Baionette nel focolare*, p. 123.
[87] M.-A. J. Gacon-Dufour, *La femme grenadier*, p. 140.
[88] *Ibid.*, p. 141.

Le constat du décalage entre ce qu'une femme est capable de faire et ce que la société est prête à lui accorder ne peut que susciter une certaine déception. Pourtant, par rapport à *La femme abbé*, *La femme grenadier* propose une perspective beaucoup plus positive. En effet, Hortense incarne une figure féminine forte: bien que désavantagée au départ par son instruction insuffisante, elle réussit à s'améliorer au fur et à mesure des événements, en acquérant au fil des pages une conscience d'elle-même et une autonomie grandissantes. De cette façon, «son roman répond à celui de son ami: alors que la femme abbé est vouée au ridicule et au malheur, Hortense parvient à occuper brillamment une place réservée aux hommes»[89].

Hâtivement liquidé par Dommanget, qui le considère comme «un pastiche de la *Femme abbé* intitulé *La femme grenadier*, anecdote française et historique»[90], l'ouvrage de Madame Gacon-Dufour est donc digne d'attention pour plus d'une raison. L'autrice en profite en effet pour prendre position contre la superstition et ses inévitables conséquences. En effet, comme l'a remarqué Olivier Ritz, «lire Gacon-Dufour en tenant compte de sa complicité avec Maréchal attire l'attention sur un combat commun: celui contre la religion chrétienne»[91]. Dans *La femme grenadier*, l'anticléricalisme de Madame Gacon-Dufour émerge notamment dans l'épisode de la pauvre femme qui, au lieu d'enterrer le mari décédé, le garde couché dans son lit en attendant avec une confiance crédule sa résurrection. En fait, elle est la victime d'une tromperie du curé de son village, qui de cette façon lui a extorqué le peu de biens qu'elle possédait. Le dégoût et l'indignation de la protagoniste face à ce tableau macabre traduisent sans doute ceux de l'auteure. Ainsi, si le choix, de la part d'une femme, d'emprunter un chemin réservé aux hommes, outrepassant les limites que la société lui impose, est le point commun le plus évident entre les deux romans, on peut également y voir une réponse au *Projet* de Maréchal, car l'ignorance des femmes ne peut en aucun cas être tolérée (et encore moins encouragée) par quiconque croit que la lutte contre la superstition n'est pas négociable.

D'ailleurs, il existe un lien étroit entre la question féminine et les combats les plus représentatifs des Lumières, à savoir ceux qui sont incessamment menés contre la superstition et l'ignorance: non seulement la condition des femmes serait bien meilleure dans une société plus juste et tolérante, mais celle-ci ne peut s'épanouir si on les néglige. Juste quelques années avant la promulgation du code Napoléon (1804) – qui marquera un coup d'arrêt en enfermant toute femme dans les limites étriquées de la sphère domestique – le *Projet de loi*, avec son but ouvertement provocateur, a eu le mérite de mettre en avant la centralité de l'éducation féminine et les dangers qu'entraînerait son élimination. Relire aujourd'hui ce texte dans son contexte nous permet de mieux le saisir, mais surtout de retracer un moment significatif de l'histoire des idées, à laquelle un homme et une femme ont contribué en parts égales. En effet, bien que

[89] O. Ritz, *Préface*, pp. 13-14.
[90] M. Dommanget, *Sylvain Maréchal*, p. 395.
[91] O. Ritz, *Préface*, p. 17.

l'histoire ait une fâcheuse tendance à effacer l'apport des femmes – oubliées ou presque dans les narrations traditionnelles – cet apport a existé, et mérite d'être redécouvert. Le débat animé entre Gacon-Dufour et Maréchal témoigne notamment d'une réflexion commune autour du rôle social de la femme et de son activité intellectuelle, approfondie également dans *La femme abbé* et *La femme grenadier*. Par le biais de ces deux romans, généralement négligés par la critique, leurs auteurs poursuivent leur confrontation, en explorant les enjeux de tout écart d'une femme par rapport à la voie qu'elle est censée parcourir. En fin de compte, quels que soient pour une femme les dangers de manier une plume ou une épée, elle en est capable: en discutant avec un homme sur un pied d'égalité, Madame Gacon-Dufour le prouve de manière particulièrement efficace.

Debora Sicco
Università del Piemonte Orientale
✉ debora.sicco@uniupo.it

Bibliographie

Altopiedi, V. 2023. *La rivoluzione incompiuta di Olympe de Gouges. I diritti della donna dai Lumi alla ghigliottina*, Roma, Edizioni di Storia e di Letteratura.

Aubert, F. 1975. *Sylvain Maréchal. Passion et faillite d'un égalitaire*, Pisa-Paris, Goliardica-Nizet.

Bard, C. 1999. *Le «DB58» aux Archives de la Préfecture de Police*, «Clio», 10, URL: https://doi.org/10.4000/clio.258

Bozec, C. (de). 2019. *Les femmes et la Révolution 1770-1830*, Paris, Passés Composées.

Burton, J. K. 2007. *Napoleon and the Women Question: Discourses of the Other Sex in French Education, Medicine and Medical Law, 1799-1815*, Lubbock, Texas Tech University Press.

Krief, H., André, V. (ed.). 2015. *Dictionnaire des femmes des Lumières*, Paris, Champion, 2 voll.

Debrosse A. (en collaboration avec Charrier-Vozel, M. et Cousson, A.), 2023. *Introduction*, in M. Charrier-Vozel, A. Cousson, Anne Debrosse, Arras Cedex (éds.) *Femmes de guerre à l'époque moderne (domaine français, miroirs étrangers). Jouer avec les représentations*, Artois Presses Université.

Delany, S. 2016. *Introduction*, in *The Woman Priest: A Translation of Sylvain Maréchal's Novella,* La Femme Abbé, Alberta, University of Alberta Press, pp. IX-XXII.

Delon, M. 1983. *Combats philosophiques, préjugés masculins et fiction romanesque sous le Consulat*, «Raison présente», 67, pp. 67-76.

Dommanget, M. 1974 (première éd. 1950, Paris, Lefeuvre). *Sylvain Maréchal. L'égalitaire 'l'homme sans Dieu'. Sa vie. Son œuvre (1750-1803)*, Paris, Spartacus.

Feucher, H. (de). 1786. *Réflexions d'un jeune homme*, Londres-Paris, Royez.

Fraisse, G. 1995. *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Gallimard.

Gacon-Dufour M.-A. J. 2022. *La femme grenadier*, Montreuil, Le Temps des Cerises.

Gacon-Dufour, M.-A. J. 1787. *Mémoire pour le sexe féminin contre le sexe masculin*, Londres-Paris, Royez.

Godineau, D. 2004. *De la guerrière à la citoyenne. Porter les armes pendant l'Ancien Régime et la Révolution française*, «Clio. Femmes, Genre, Histoire», 20, pp. 43-69.

Gouges, O. (de). 1793. *L'entrée de Dumouriez à Bruxelles, ou les vivandiers*, Paris, Regnaud-Le Jay.

Mannucci, E. J. 2012. *Finalmente il popolo pensa. Sylvain Maréchal nell'immagine della Rivoluzione francese*, Napoli, Guida.

Mannucci, E. J. 2016. *Baionette nel focolare. La Rivoluzione francese e la ragione delle donne*, Milano, Franco Angeli.

Maréchal S. 2007. *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) – suivi des réponses de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery*, Paris, l'Harmattan.

Maréchal, S. 1801. *La femme abbé*, Paris, Ledoux.

Menin, M. 2021. *Rousseau, un illuminista inquieto*, Roma, Carocci.

Muceni, E. 2023. *Et Rousseau… créa la femme. Il "femminismo" rousseauiano alla prova delle* Osservazioni *di Madame Dupin*, URL: Muceni_rousseau.pdf (montesquieu.it)

Perrot, M. 2007. *Postface*, in S. Maréchal, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris, Mille et une nuits, pp. 93-100.

Restif de la Bretonne (Rétif, N.-E.). 1777. *Les Gymnographes*, La Haie, Gosse & Pinet.

Ritz, O. 2019. *La conquête de l'autonomie sentimentale dans les romans de Gacon-Dufour*, «Orages», 18, pp. 87-99.

Ritz, O. 2022. *Préface. Une autre révolution est possible*, in M.-A. J. Gacon-Dufour, *La femme grenadier suivi de Faut-il interdire aux femmes d'apprendre à lire?,* Montreuil, Le Temps des Cerises, pp. 8-19.

Rousseau, J.-J. 1959-1995. *Œuvres complètes*, ed. by B. Gagnebin, M. Raymond, Paris, Gallimard, 5 voll.

Steinberg, S. 2021. *La Confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Fayard.

Timmermans, L. 2005. *L'accès des femmes à la culture sous l'ancien régime*, Paris Champion.

Voltaire. 2010. Entrée «Femme», in *Questions sur l'Encyclopédie*, in *Œuvres complètes*, Oxford-Genève-Toronto, Voltaire Foundation, Institut et Musée Voltaire, Toronto University Press, 1968-2022, vol. 41.